



Informations communales

Rapport officiel d'analyse de l'eau potable

Date du prélèvement : 18 octobre 2016

Prélèvement officiel effectué par Erich Fehlmann, inspecteur technique au Laboratoire cantonal.

Nombre d'échantillons : 2 endroits différents

Appréciation bactériologique du laboratoire cantonal : il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions et que la qualité bactériologique est irréprochable.

Taxe de séjour

Le nouveau règlement sur la taxe de séjour entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Le Conseil municipal a fixé les tarifs pour l'année 2017 :

- Nuitée : Fr. 1.--/adulte, Fr. 0.50/enfant (6-16 ans)
- Forfaits annuels : Appartement de deux pièces au maximum : Fr. 80.--
Appartement de trois pièces : Fr. 130.--
Appartement de plus de trois pièces : Fr. 180.--

Le Fuet, le 30 novembre 2016

Conseil municipal